

RÉSUMÉ

RÉUNION DE LA US RÉGION
25 août - 1 septembre 2021

Abbaye de Gethsemani

PARTICIPANTS A LA REUNION REGIONALE
AMERICAINE

Abbaye de Gethsemani
25 août- 1 septembre, 2021

MONASTERES

Berryville
Crozet
Genesee
Gethsemani
Guadalupe
Holy Spirit
Mepkin
Mississippi
New Melleray
Redwoods
Santa Rita
Snowmass
Spencer
Wrentham

SUPERIEURS

P Joseph Wittstock
M Kathy Ullrich
P Gerard D'Souza
P Elias Dietz
P Peter McCarthy
P Augustine Myslinski
P Joseph Tedesco
M Rebecca Stramoski
P Stephen Verbest
M Kathy DeVico
M Victoria Murray
P Charles Albanese
P Vincent Rogers
M Sofia Millican

SECRETAIRES

S Barbara Smickel, Crozet
S Anna O'Meara, Mississippi

Président de Région : P Gerard D'Souza
Assistante Modératrice : M Kathy Ullrich
Formulation des votes : M Kathy De Vico, P Elias
Relecture des Minutes : M Sofia, P Joseph Tedesco
Finances : Secrétaires

VOTES PRIS PAR LA REUNION REGIONALE AMERICAINE 2021

(P Paul Mark, Abbé de New Clairvaux n'a pas pu participer à la Réunion Régionale. Était présent P Stephen, administrateur délégué de New Melleray: le droit de vote lui a été donné, voté à l'unanimité par les Supérieurs de la Région américaine. 14 personnes ont donc voté).

Résignation et Élection de l'Abbé Général

1. Nous recommandons que les rapports des Régions sur le rôle de l'Abbé général soit lu dans l'aula avant l'élection du nouvel Abbé général.
OUI 14 NON 0 ABSTENTION 0

2. La plupart d'entre nous se demande si la majorité des capitulants pourra voyager jusqu'à Assise pour le Chapitre Général de septembre 2022. C'est pourquoi nous recommandons que la décision d'avoir le Chapitre Général ou non soit prise et annoncée avant le premier mars 2022.
OUI 14 NON 0 ABSTENTION 0

3. S'il est décidé que le Chapitre Général ne peut avoir lieu en 2022, nous proposons que l'élection de l'Abbé Général soit faite immédiatement par d'autres moyens.
OUI 14 NON 0 ABSTENTION 0

4. Cependant nous suggérons que la Commission Centrale nomme déjà une commission pour préparer une éventuelle élection sans présence personnelle.
OUI 14 NON 0 ABSTENTION 0

Liturgie : Célébration des Laudes et de l'Eucharistie

5. Comme beaucoup ne sont pas satisfaits de l'espace liturgique de Domus Pacis, nous recommandons que les Laudes et la Messe soient célébrées par tout le Chapitre seulement pour l'ouverture et la fermeture du Chapitre, ainsi que les dimanches et les fêtes majeures. Les autres jours nous recommandons que les Laudes et la Messe soient célébrées par groupe linguistique.
OUI 13 NON 0 ABSTENTION 1

Protocole autour de la Covid.

6. Tenant compte de la pandémie actuelle, nous recommandons que soit mis en place pour le Chapitre Général de 2022 un plan médical complet en collaboration avec des conseillers médicaux compétents et le personnel de Domus Pacis.
OUI 14 NON 0 ABSTENTION 0

Ordre du jour / Conférenciers invités

7. Étant donné que cinq années se sont écoulées depuis le Chapitre Général de 2017, nous pensons nécessaire de se concentrer exclusivement sur l'ordre du jour du Chapitre en 2022. C'est pourquoi nous demandons à la Commission Centrale de ne pas inviter de conférenciers de l'Ordre ou extérieurs à l'Ordre à ce Chapitre.

OUI 13

NON 0

ABSTENTION 1

Pères Immédiats

8. Nous suggérons que dans ses délibérations sur la question du Père Immédiat, le Chapitre Général de 2022 mette l'accent sur de meilleurs façons de fonctionner avec les structures actuelles, plutôt que de se concentrer sur un changement de structure de la filiation et du Père Immédiat.

OUI 14

NON 0

ABSTENTION 0

9. Au Chapitre Général de 2017, a été créée une commission spéciale pour trouver des solutions aux situations problématiques personnelles au sujet du Père Immédiat. Cette commission n'a pas eu assez de temps pour étudier toutes ces situations et pour consulter toutes les parties concernées, surtout les communautés en question. C'est pourquoi nous demandons à la Commission Centrale de créer un groupe de capitulants ou d'anciens capitulants qui commencerait le travail avant le Chapitre de 2022. Le travail de cette commission serait présenté au Chapitre Général.

OUI 14

NON 0

ABSTENTION 0

10. En 2020, l'Abbé Général et son Conseil ont demandé aux Pères Immédiats délégués lors du Chapitre Général de 2017 de faire une évaluation de leur expérience de ces délégations. Nous recommandons que la Commission que nous proposons au vote 8 ait accès à ces évaluations.

OUI 14

NON 0

ABSTENTION 0

11. Nous recommandons également que cette commission spéciale se réfère dans ses délibérations au vote 77 du Chapitre Général de 2017

NOUS ENCOURAGEONS LA MISE EN ŒUVRE DES PROPOSITIONS DU N VI DU DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LE PERE IMMEDIAT (voir p.32 du livret général).

OUI 14

NON 0

ABSTENTION 0

12. Nous suggérons que cette commission spéciale soit composée de 3 capitulants ou d'anciens capitulants et d'un membre du Conseil de l'Abbé général

OUI 14

NON 0

ABSTENTION 0

13. Pour réduire la charge de travail du Chapitre Général de 2022, les solutions proposées par cette commission spéciale pourraient être appliquées avant le Chapitre Général lorsque toutes les parties impliquées sont d'accord.

OUI 14

NON 0

ABSTENTION 0

Protection de mineurs et des personnes vulnérables

14. Nous demandons à la Commission Centrale de 2021 de clarifier la raison d'être de la « Déclaration de principe sur la protection » proposée dans les votes 37, 38, et 60 par cette même Commission Centrale de 2019 et de préciser comment sera utilisé ce document.

OUI 14

NON 0

ABSTENTION 0

15. Le vote 37 de la Commission Centrale de 2019 demande au Chapitre Général d'« affirmer l'engagement de l'Ordre pour prévenir les abus sexuels, les abus de pouvoir et toutes formes de manipulation de conscience ». Dans le document de travail préparé par Dom Richard de Mount Melleray et Dom Bernardus de Tilburg, l'ébauche proposée va plus loin en demandant « l'adaptation nécessaire de notre propre législation sur la protection contre toute forme d'abus ». Notre Région propose de limiter le champ de la législation aux abus sexuels des mineurs et des personnes vulnérables.

OUI 14

NON 0

ABSTENTION 0

16. Au vote 38 de la Commission Centrale de 2019, il a été seulement demandé à la Commission de Droit d'ajouter à notre législation « un protocole de protection contre les abus des mineurs et des personnes vulnérables et que la communauté dispense une formation dans ce domaine. » Nous pensons que le texte proposé par la Commission de Droit qui ajoute « toute forme de violence physique ou psychologique ou abus dans les relations interpersonnelles » etc. va plus loin que ce qui a été demandé au vote 38.

OUI 14

NON 0

ABSTENTION 0

17. C'est la pratique courante dans l'Église d'avoir des protocoles de protection des mineurs et des personnes vulnérables contre les abus sexuels. Nous trouverions difficile de développer des protocoles à l'échelle de l'Ordre dans les domaines plus larges de violence psychologique, d'abus de pouvoir et d'abus de conscience. Nous suggérons alors que la Commission de Droit limite son travail aux abus sexuels.

OUI 14

NON 0

ABSTENTION 0

Démissions d'Abbés et d'Abbeses

18. La plupart d'entre nous trouve la gestion des démissions au Chapitre Général une expérience inconfortable. Le processus exige beaucoup de temps dans un ordre du jour déjà lourd. De plus, la plupart d'entre nous trouve le processus superficiel dans le sens que les Commissions doivent parfois

gérer des situations délicates de maison lointaines et inconnues. Nous proposons donc que la C40 puisse être amendée comme suit :

Un abbé ou une abbesse présente sa démission à l'Abbé général qui ordinairement agit en tant que vicaire du Chapitre Général en cette matière. Pour raisons autres que la limite d'âge à 75 ans, un abbé ou une abbesse présente sa démission au Chapitre Général.

OUI 13

NON 0

ABSTENTION 1

Affaires concernant la Région

19. Nous encourageons le développement de la série de vidéos éducatives sous le titre *Schola Cisterciensis*, et en tant que Région nous continuerons à financer cet effort.

OUI 14

NON 0

ABSTENTION 0

CHAPITRE GENERAL

Le Chapitre Général de 2022, reporté depuis 2020, est peut-être l'un des Chapitres les plus cruciaux de ces dernières décennies – en raison des problèmes urgents, partiellement résolus au Chapitre Général de 2017, et qui se sont intensifiés depuis. De plus comme le Chapitre Général aura à élire un Abbé Général, nous savons déjà que l'ordre du jour sera très chargé. Dans cette optique, nous désirons que la Commission Centrale donne la priorité à certains points à l'ordre du jour de manière à tirer le meilleur parti de notre temps au Chapitre pour le bien de l'Ordre. Nous voyons ces priorités ainsi : élection de l'Abbé Général et de son conseil, rapports des maisons de toutes les communautés, la situation des pères immédiats, CST 67 et le statut sur l'accompagnement des communautés fragiles, et l'application de *Cor Orans* au niveau de l'Ordre. Cela va être un Chapitre Général très chargé. Mais en plus de notre bonne volonté, la technologie peut nous aider à le rendre plus pastoral et fructueux.

Nous avons aussi réfléchi sur la Liturgie du Chapitre, l'invitation faite à des conférenciers et la situation de la COVID avec son impact sur la planification du Chapitre. Nous aimerions que la Maison Généralice commence à élaborer un plan médical professionnel détaillé à mettre en place, prévoyant toutes éventualités, y compris des tests. En lien avec tout cela, nous recommandons fortement une date réelle d'engagement par l'Abbé Général d'appeler officiellement le Chapitre Général de 2022 - et aussi l'engagement de chaque supérieur d'y participer – bien sûr en supposant une bonne santé !

Une autre question mais qui doit être considérée est la possibilité d'utiliser la permission actuelle de la CICLSAL pour les ordres religieux d'élire un modérateur suprême par scrutin postal. Cela soulève beaucoup, beaucoup de questions, de difficultés et d'objections – et ne serait sans doute pas prise en considération dans des circonstances normales. Mais il est bien évident que nous ne vivons pas dans des circonstances normales – et il nous semble bon de prendre en compte la possibilité que le Chapitre Général puisse ne pas voir lieu en 2022. Cette option pourrait alors devenir la seule option possible pour l'élection de l'Abbé Général dans un avenir proche.

Nos votes expriment nos recommandations sur ces sujets.

PERES IMMEDIATS

Peter de Guadalupe nous a présenté un résumé de tout ce qui a été fait sur ce sujet à l'ordre du jour des Chapitres Généraux depuis 2007. Il est clair que quelques-unes de nos difficultés ont une longue histoire ! Dans les présentations récentes, la plus précise se trouve dans les minutes de la Commission Centrale de Rocrea en 2016, et dans les trois votes pris à cette réunion et qui ont conduit au travail du dernier Chapitre Général de 2017 sur ce sujet. Ce travail et les solutions trouvées alors, ne peuvent être que des mesures temporaires – et maintenant, 5 ans après, cela s'est compliqué avec la fermeture de plusieurs maisons mères et la précarité grandissante de plusieurs monastères qui ont une large filiation. La difficulté de trouver des pères immédiats s'est donc accentuée.

Notre discussion sur ce sujet est allée loin car nous avons essayé d'examiner toutes les différentes possibilités pour répondre à l'urgence de la situation. Nous avons parlé de collégialité et de subsidiarité compte tenu des structures traditionnelles de l'Ordre – et comment elles peuvent être adaptées. De manière traditionnelle, c'est à travers la filiation qu'un monastère fait partie de l'Ordre ; nous sommes tous des maisons autonomes unies en tant qu'Ordre à travers la relation de filiation ; nous avons ainsi un réseau très simple mais efficace. Ce n'est pas seulement un concept mais une belle réalité, et unique à notre Ordre – c'est peut-être pour cela que cette réalité a traversé les siècles.

Gardant cela à l'esprit, plutôt que de chercher des changements structurels, nous avons essayé de réfléchir à d'autres options. Il nous semble que la **délégation** est peut-être la clé pour aborder efficacement la situation actuelle – à l'intérieur des structures établies de l'Ordre.

Nous avons de nouveau étudié le document de travail de valeur de la Commission *ad hoc* (composée de P Timothy Kelly, Dom Olivier de Cîteaux, M Martha Driscoll de Gedono) – en particulier la section VI et la présentation faite de possibilités concrètes à travers collaboration et délégation :

Chercher la collaboration au sein de la Maison-Mère, et à travers la délégation

Chercher la collaboration au sein de la filiation

Chercher la collaboration au sein de la Région

Chercher la collaboration des moniales de l'Ordre

En fait le vote 77 du Chapitre Général de 2017 attire l'attention précisément sur cette section VI du document de travail : « nous encourageons l'application de ce que le document de travail propose à la section VI sur le Père immédiat » (Oui : 155, Non : 4, Abstention : 4). Il y a eu aussi les commentaires des différentes Commission au Chapitre qui encourageaient cette approche de collaboration créative.

Nous suggérons davantage de collaboration dans la région sur les possibilités de délégation légitime et responsable ; nous avons des ressources en personnel encore inexploitées à l'intérieur de nos monastères– nous devons être plus créatifs en l'explorant. Une suggestion spécifique est que les abbesses puissent être plus souvent visiteuses déléguées. Nous avons aussi considéré la possibilité d'établir un autre groupe qui puisse revoir des situations dans lesquelles les circonstances demandent des ajustements dans les filiations ; peut-être une sorte de Cour de Révision pour écouter, suggérer – et lorsque c'est approprié, mettre certains arrangements qui pourraient être revus par l'Abbé Général et portés à l'attention du Chapitre seulement si c'est nécessaire. Le but est de s'occuper de ces situations « localement » lorsque c'est possible – et ainsi ne pas surcharger l'ordre du jour du Chapitre. Une autre possibilité serait que la Commission Centrale fonctionne de cette manière, ou bien d'établir une Commission qui compléterait le travail de l'Abbé Général et de son Conseil en étudiant les situations, en faisant des propositions concrètes à apporter au Chapitre après avoir consulté les communautés concernées – peut-être demander à des anciens supérieurs d'être consultants. Et si des solutions satisfaisantes sont trouvées et que toutes les parties sont d'accord, l'Abbé Général et son Conseil pourraient les approuver : ces situations n'auraient ainsi pas besoin d'être portées à l'attention du Chapitre.

Nos votes reflètent nos conclusions sur ce sujet. Nous ne sommes pas pour un changement de structures de l'Ordre mais pour un ajustement du fonctionnement. Suivant le principe de subsidiarité, si quelque chose peut être effectivement fait à un niveau, il ne devrait pas être renvoyé à un niveau plus haut. Il y a des choses qui peuvent et doivent être gérées par d'autres ressources en avance du Chapitre Général, et de manière plus efficace et plus pastorale.

RÔLE de l'ABBÉ GÉNÉRAL ET DE SON CONSEIL

Nous sommes convaincus que le rôle de l'Abbé Général et de son Conseil en ce moment demande une vision nouvelle de leadership accordé aux réalités actuelles et au charisme cistercien. En la personne de l'Abbé Général l'Ordre a besoin d'un Pasteur plein de compassion qui soit un bon collaborateur et communicateur, à l'aise et capable d'utiliser les technologies de communication.

Dans son rôle pastoral nous voyons l'Abbé général comme celui qui insuffle à l'Ordre un esprit de renouveau et lui donne vie, qui promeut le charisme qui est le nôtre et notre patrimoine pour nous aider à vivre de manière nouvelle en réponse aux besoins de notre temps. Nous attendons de lui qu'il nous guide et nous aide à discerner à nouveau quelle est notre mission dans la vie de l'Église. Nos fondateurs l'ont fait en leur temps, nous avons à faire de même maintenant. La question des vocations – accueillir des jeunes femmes et des jeunes hommes de nos jours - est reliée à la question de vivre fidèlement notre charisme de manière nouvelle qui parle aux réalités de notre temps.

Au premier plan des besoins de l'Ordre est le soin inventif à donner au nombre croissant de communautés fragiles de l'Ordre – besoin en lien avec la situation des Pères Immédiats. Mais l'Abbé Général ne peut pas se permettre d'être écrasé par l'énormité de ces deux demandes mais doit plutôt être ouvert à partager cette responsabilité sous différents types de délégation.

Personne ne peut faire tout ce que nous attendons de l'Abbé Général, pas plus qu'il n'en a l'obligation. De nos jours le responsable est celui qui cherche conseil et travaille volontiers avec d'autres – mettant en valeur le service de la collégialité et la synodalité. En reconnaissant les dons de ses frères et sœurs, il sait déléguer à ses conseillers. Ne peut-il pas aussi déléguer à d'autres moines et moniales de l'Ordre ?

Sera bientôt épuisée l'énorme quantité d'énergie nécessaire à tout ce que nous demandons à l'Abbé Général si nous ne trouvons pas d'autres voies pour répondre à nos attentes et à la manière avec laquelle il accomplit sa tâche. Comment pouvons-nous alléger son fardeau ? Repenser le mode de vie de l'Abbé Général nous mène à reconnaître que le Pasteur lui-même a besoin de penser à lui ainsi que d'avoir de bons soutiens. Une manière de vivre cela, serait que la Maison Généralice ait une visite régulière. Une autre manière serait de réorganiser le Conseil de l'Abbé Général : quels sont les talents de chaque conseiller et comment le Conseil partage le travail de l'AG et lui offre son soutien ? Une autre manière est l'idée d'un Conseil élargi de moines et de moniales vivant dans différents lieux du monde à qui l'AG peut demander conseil et avis de façon régulière : bel exemple pour l'AG de la nécessité de se sentir à l'aise et familier avec les conférences virtuelles.

Cette conversation a ravivé nos attentes les plus grandes et nous a donné de l'énergie dans notre responsabilité commune de contribuer à tout cela. Nos votes expriment nos conclusions.

FIDELITE CREATIVE, INNOVER DANS LA CONTINUITE.

P Joseph de Berryville nous a fait une excellente présentation Power Point basée en partie sur le document de travail de 2020 préparé par Dom Bernardo Olivera and M Marion Risetto, à propos de l'élection de l'Abbé Général, et du document de P Augustine Roberts « Pour ceux qui attendent le Chapitre Général pour la première fois ». Les deux documents sont enrichissants et interpellent, invitant à une réflexion créative et à la collaboration pour relever certains défis particuliers auxquels sont confrontées les communautés de notre Ordre. La présentation du Père Joseph a suscité la réflexion, et notre discussion ensuite est allée loin. Voici quelques réflexions et questions clés pour stimuler la réflexion et donner des lignes de conduite.

- A quoi peut ressembler une « fidélité créative en continuité avec la tradition » dans notre contexte culturel ?
- Comment présenter notre charisme de telle manière qu'il parle à la culture du XXIème siècle ? Comment transmettre sa beauté et son dynamisme ? Comment répondre à notre culture de manière aussi créative que l'a fait Cîteaux au XIIème siècle ?
- Quels sont les moyens qui peuvent nous aider dans cette situation ?
- Est-ce vraiment une crise de leadership ou plutôt un besoin de donner aux supérieurs et formateurs de l'Ordre des outils de responsabilité spirituelle, de compétences pour motiver et développer ce qui est possible ?
- Comment créer une atmosphère dans laquelle pourraient naître et s'épanouir un St Bernard, une Ste Lutgarde, un Bienheureux Gérard du XXIème siècle ?
- Avons-nous foi que notre vie contemplative, monastique, cistercienne est essentielle à la vie de l'Église, a une mission dans l'Église et en vivons-nous ? Tout en le reconnaissant, cela ne veut pas dire que dans cette mission chaque communauté va survivre.

Ceci et d'autres questions nous ont conduits à un partage beau et profond entre les membres de notre Réunion Régionale. Ce qui suit voudrait seulement saisir l'essence de nos échanges pour le partager avec le reste de l'Ordre.

Fragilité : elle fait partie de notre condition humaine, individuelle et en groupe. La vie de communauté attire notre attention sur ce point de manières infinies. C'est notre conversion continuelle qui est sûrement notre meilleure contribution à l'Ordre et à nos propres communautés. Les candidats jeunes et moins jeunes qui

pensent sérieusement à notre vocation cherchent en nous de l'authenticité et un guide pour approfondir leur prière, leur relation à Dieu et la manière de devenir plus vrais et plus authentiques dans leur engagement chrétien.

Conversion : elle n'est pas seulement une tâche personnelle ; elle doit se vivre aussi au niveau communautaire. La qualité des relations communautaires surtout en dit long.

Épanouissement : c'est un terme très vague ; nous l'utilisons mais nous savons instinctivement ce qu'il implique, ce qui le favorise, et ce qui peut l'inhiber. C'est ici que la créativité est certainement nécessaire dans les circonstances concrètes.

La revitalisation : elle peut être une réalité encore plus difficile à définir. Quelqu'un dans le groupe a fait remarquer qu'un verger était revitalisé par l'émondage. Une telle opération n'est ni surprenante ni mauvaise – au contraire. Dans la vie de l'Ordre davantage d'émondage va sûrement se produire. Il y aura sûrement de la souffrance. Pour prendre une autre image, certaines lumières de communautés vont disparaître afin que la lumière elle-même puisse continuer à briller. Cela ne veut pas dire que nous ne devons pas faire tout ce qui est possible raisonnablement et de manière responsable pour permettre à la lumière de chaque communauté de continuer à briller.

Adaptation : c'est une autre réalité importante. C'est là que la créativité est bienvenue, ainsi que la collaboration dans des actions concrètes qui peuvent nous aider à nous adapter de manière appropriée. La sollicitude pastorale offre un large éventail pour consultation, collaboration et action créative.

En lien avec tout cela nous avons parlé de quelques expériences qui nous donnent tous des idées à considérer.

Il y a des gens qui désirent être associés étroitement à nos communautés, partager notre spiritualité, participer à nos offices etc.- sans engagement définitif. Quelques communautés essaient d'y répondre de manière créative. C'est juste un exemple d'adaptation authentique à certains défis de notre temps.

Le rôle des supérieurs devient de plus en plus exigeant dans le contexte culturel actuel. Les compétences qu'on attend de lui sont énormes – davantage que ce qu'un être humain peut accomplir ! Et parfois l'aspect pastoral qui est le plus important peut être perdu de vue – l'accent sur la santé spirituelle, la croissance et la vie de la communauté. Et en définitive c'est cela qui contribue à la vie de l'Ordre tout entier.

La présentation de P. Joseph a pour titre : Cîteaux, Hier, aujourd'hui et demain : Principes et suggestions pour une fidélité créative – innover dans la continuité.

DECLARATION DE PRINCIPE SUR LA PROTECTION CONTRE TOUTE FORME D'ABUS

P Joseph de Mepkin nous a présenté le document de travail demandé par la Commission Centrale à Cîteaux en 2019, et qui a été préparée par P Richard de Mont Melleray et P Bernardus de Tilburg, en référence au rapport

de la Commission de Droit réunie du 26 au 30 août 2019, sur la protection des mineurs et des personnes vulnérables.

A la lecture de ces documents et en en discutant, nous avons rencontré plusieurs problèmes. La raison de cette « Déclaration de principe sur la protection » et son utilisation ne sont pas claires pour nous.

L'ébauche actuelle de cette « Déclaration de principe sur la protection » propose des changements dans la législation qui comporte non seulement les abus sexuels sur mineurs et personnes vulnérables mais aussi abus de conscience et de pouvoir. Les termes abus de pouvoir et abus de conscience sont si larges que nous ne voyons pas comment ils peuvent être légiférés. C'est pourquoi nous suggérons de limiter l'étendue de la législation aux abus sexuels sur mineurs et personnes vulnérables. Ceci reste conforme à la pratique courante de l'Église.

.
Au vote 38 de la Commission Centrale de 2019, il a été seulement demandé à la Commission de Droit d'ajouter à notre législation « un protocole de protection des mineurs et des personnes vulnérables et que la communauté dispense une formation dans ce domaine ». Nous pensons que le texte proposé par la Commission de Droit, en ajoutant « toute forme de violence physique et psychologique ou abus dans les relations interpersonnelles, etc. » va plus loin que ce qui a été demandé au vote 38.

.